



Appel à candidatures pour l'inscription au Mastère de recherche en « Santé, exploration et prévention » au titre de l'année universitaire 2018-2019

La faculté de médecine de Monastir, lance un appel à candidatures pour l'inscription en 1^{ère} Année du Mastère de recherche en « Santé, exploration et prévention » au titre de l'année universitaire 2018-2019 et ce conformément à ce qui suit :

❶ Capacité d'accueil :

Public cible	Capacité d'accueil
Titulaires d'un diplôme de docteur en médecine de la FMM	12
Résidents en médecine relevant de la FMM	
Titulaire d'un diplôme de docteur ou résident (issu des autres facultés) en médecine, pharmacie, méd. dentaire ou méd. vétérinaire	03
Titulaires d'un diplôme de licence appliquée en sciences de la santé ayants un pré-requis en anatomie, physiologie, séméiologie et pathologie médicale	03

❷ Modalités de candidature:

Le candidat soumet, au plus tard le samedi 13 octobre 2018 par voie électronique (polerecherche.fmm@gmail.com) ou par courrier déposé au Bureau d'ordre de la Faculté de Médecine de Monastir, un dossier de candidature comportant les pièces suivantes :

- Une fiche de pré-inscription à remplir et télécharger du site web de la faculté (www.fmm.tn)
- Une copie du diplôme
- Une attestation de travail (pour les résidents)
- Une copie des relevés des notes des années d'études universitaires
- Un curriculum vitae détaillé.

❸ Modalités de sélection:

Les candidatures, reçues dans les délais et accompagnées de toutes les pièces demandées, sont notées et classées selon un score calculé comme suit :

$$\text{Score} = \text{M.G} + \text{Bonus Mention} - \text{Malus Redoublement}$$

Moyenne générale (M.G)	*/Pour les études médicales ou équivalentes : La moyenne des années d'études */ Pour les licences appliquées : la moyenne des 2 premières années et du semestre 5 uniquement, la note du PFE ne sera pas comptabilisée
Bonus Mention	Assez Bien (+1 point), Bien (+2 points), Très bien (+4 points)
Malus Redoublement	*/Pour les études médicales ou équivalentes : -5 point par redoublement */ Pour les licences appliquées : Aucun redoublement ou interruption du parcours universitaire n'est permis

N.B : Les dossiers de candidature reçus hors délai et/ou incomplets sont rejetés